



GUIDE DU REFERENT ARBITRE AU CLUB

Cette nouvelle mission depuis plusieurs années s'inscrit dans le cadre du statut de l'arbitrage : « Chaque club désigne chaque année un référent en arbitrage ».

Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation l'intégration et la fidélisation de ses arbitres.

Le référent doit-être en contact avec la commission de :

-Détection Recrutement Fidélisation des Arbitres et de la C D A.

La C D D R FA, met ce guide à la disposition surtout des nouveaux référents afin de faciliter leurs missions.

Cette fonction au sein du club est passionnante. L'arbitrage a été trop souvent oublié. Valoriser l'arbitrage et faire respecter l'arbitre dans sa fonction demande du temps ainsi qu'un appui et une reconnaissance du Comité Directeur du Club.

Dans le cadre de sa fonction, il est souhaitable que le référent soit membre du Comité Directeur du Club.

Si les objectifs peuvent évoluer dans le temps, des axes se dégagent :

- Vérifier la conformité du club au regard du statut de l'arbitrage
- Recruter de nouveaux arbitres
- Etre le coordinateur de l'arbitrage
- Etre à l'écoute de ses arbitres
- Fidéliser les arbitres officiels et bénévoles dans leur fonction.

Etre référent en arbitrage n'est pas exclusivement réservé à un arbitre en fonction ou honoraire.

Peuvent faire cette mission :

-des dirigeants, bénévoles et pourquoi pas des éducateurs.

Le rôle du référent arbitre au sein du club et quelques idées à mettre en place :

- **Accueillir** : Les arbitres qui vont diriger la rencontre ou demander au responsable de la police du terrain d'assurer cette mission.

- **Assister** : Les arbitres dans leurs démarches administratives :
 - Renouvellement des licences en conformité avec le statut de l'arbitrage.
 - s'assurer de l'aptitude médicale des arbitres.
- **Informier** : chaque week-end sur les désignations des arbitres en affichage et sur le site du club.
- **Organiser** : le transport et l'accompagnement des jeunes arbitres le week-end et mettre en place le tutorat des arbitres stagiaires.
- **Valoriser** : l'arbitrage avec une page spécifique sur le site du club.
- **Organiser** : l'arbitrage des matchs amicaux avec les entraîneurs et les matchs avec les bénévoles en arbitrage.
- **Participer** : à la recherche de futurs candidats arbitres en sensibilisant les dirigeants et éducateurs surtout des jeunes, en vue du recrutement.
- **Rappel** : pour arbitrer il faut obligatoirement, soit une licence arbitre dans l'année en cours, ou une licence de joueur aussi de l'année en cours, ou une de dirigeant avec visite médicale obligatoire, sinon la responsabilité du Président sera engagée.
- **Organiser** : une information avec les arbitres auprès des dirigeants, joueurs, éducateurs et capitaines au sujet des modifications des lois du jeu, etc....
- **Accompagner** : l'arbitre lors de convocations devant les instances disciplinaires du district ou de la ligue.
- **Assurer** : le suivi et le renouvellement des équipements des arbitres (tenues, sifflets, chronomètres et drapeaux de touche pour la ligue etc...
- **Veiller** : au suivi de formation obligatoire des arbitres en début de saison (stage, remise à niveau).
- **Alerter** : la C D A, de toutes difficultés éventuelles des arbitres (notamment des jeunes).
- **Participer** : aux réunions organisées par les instances dirigeantes.
- **Afficher** : la photo des arbitres dans les vestiaires des arbitres et dans tous les autres lieux du club.
- **Aller** : les voir arbitrer si possible plusieurs fois dans la saison.
- **Sensibiliser** : les parents des jeunes joueurs face à leur comportement autour du terrain.
- **Œuvrer** : à la valorisation des arbitres au sein du club
(AG FETE etc....)
- **Réunion** : les arbitres devraient -être membres de la commission d'arbitrage, avec plusieurs réunions par an afin de faire le bilan.
- **Entraînement** : si possible en groupe ou avec l'équipe du club.
- **Rédiger** : en fin de saison le bilan de cette mission au sein du club, pour le challenge de l'arbitrage.

Le référent Arbitre est une fonction officielle connue et reconnue au sein de son club.

Le référent arbitre est l'animateur, le coordinateur de l'arbitrage au sein d'un club où chaque arbitre se sent à l'aise et intégré.